



الرقم: 030

الموضوع: حقوق المرأة في التشريع

البلد: تونس

موقع الواب :

المصدر :

العدد و [ص] :

التاريخ: 2010-03-11

La presse

Création d'un observatoire des législations sociales et politiques
arabes relatives à la situation de la femme

Appel à la dynamisation de la proposition de M^{me} Leila Ben Ali

La Conférence arabe sur "La lutte contre la violence à l'égard de la femme, une consécration des valeurs universelles", dont les travaux sont placés sous le haut patronage de M^{me} Leila Ben Ali, épouse du Président de la République et présidente de l'Organisation de la femme arabe (OFA) a permis d'analyser ce phénomène sous ses différents aspects, à travers trois workshops distincts.

Cette manifestation a été organisée, à Gammarth (banlieue de Tunis) à l'initiative de l'Union nationale de la femme tunisienne (Unft).

Le troisième et dernier workshop de la conférence a été consacré à l'examen de la question de "la violence envers les femmes dans son aspect social et économique".

Le premier thème analysé a été celui de "l'héritage culturel et la violence envers la femme". D^r Mouza Ghabeche (Etats des Emirats Arabes Unis), professeur en sociologie, a souligné que cette violence envers la femme est le résultat de nombreux facteurs où se mélangent le social et l'héritage culturel des sociétés arabes.

Elle a en outre indiqué que le pouvoir de l'ancien et de la chose héritée commande la dynamique de la société arabe, malgré l'existence d'aspects concrets de la modernité.

De son côté, la chercheuse Sawsen Krimi a présenté une lecture de l'expérience historique de la place de la femme à Bahreïn, à travers une intervention sous le titre "La lutte contre la violence envers la femme, une consécration des valeurs humanitaires".

Elle a indiqué que bien que le droit à la participation politique lui ait été accordé, à Bahreïn, la femme n'est jamais entrée sous la coupole du parlement ni dans les conseils municipaux qu'à travers la désignation. C'est ce qui reflète l'écart entre la décision et la volonté politique, d'une part, et la société, de l'autre.

L'oratrice a indiqué que plusieurs forces sociales et politiques, en particulier celles traditionnelles, rejettent fortement la possibilité d'accorder ses droits à la femme, ce qui implique qu'elle va jouer son rôle dans la société et le développement. Elle a, en outre, évoqué le militantisme de la femme bahreïnienne pour le recouvrement de ses droits, malgré l'opposition acharnée de certains courants politiques.

Recommandations et conclusions

La séance de clôture de la conférence a été couronnée par la lecture des conclusions générales et des recommandations qui ont rappelé les questions et les analyses discutées au cours de cette manifestation, à savoir, "la violence envers la femme, dans son aspect humain et juridique", "les principes universels, humanitaires et législatifs arabes, et les limites de l'interaction et de la concordance", "quelles stratégies pour combler la faille entre la législation et la pratique?", "la violence envers la femme, sous son aspect social et économique", "l'héritage culturel et la violence envers la femme", "l'octroi des droits de la femme et son rôle dans l'éradication de la violence", "la violence envers la femme et le rôle de la société civile et des médias" et "la violence envers la femme, mission et rôle".

D'autre part, les conclusions auxquelles ont abouti les workshops présentent des recommandations, dans les domaines juridiques, sociaux et économiques.

La conférence a, par ailleurs, appelé à œuvrer à la dynamisation de la proposition de M^{me} Leila Ben Ali, présidente de l'OFA, relative à la création d'un "Observatoire des législations sociales et politiques arabes relatives à la situation de la femme" en tant que mécanisme important pour l'identification des divers phénomènes, notamment la violence envers la femme.